

MAIRIE DE SAINT AMANS DU PECH 82150

République Française, Département de Tarn et Garonne

Tél : 05.63.95.21.91

e.mail : mairie-saint.amans.du.pech@info82.com

2025/018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 25 septembre 2025

Objet : Délibération subvention exceptionnelle à l'association cantine du RPI

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos dans la salle communale sous la présidence de Monsieur Bernard REGNARD, Maire.

Date de convocation : 9 septembre 2025

Présents : REGNARD Bernard, Maire, MERLY Julien, 1^{er} Adjoint, GREGOIRE Cédric, 2^{ème} Adjoint, DAL ZOVO Corine, DOUMERGUE Didier, HERAULT Guy, JEAN Claire, LUSSAGNET Jérôme, TAILLADE Gilles.

Excusés : DEBUS Vanessa, ROSSI Marcel, 3^{ème} Adjoint.

Secrétaire de séance : HERAULT Guy.

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire soumet, au conseil municipal, la demande de l'association cantine portant sur le versement d'une subvention exceptionnelle de 386 euros, motivée par l'augmentation régulière des prix des aliments et le souhait de ne pas augmenter le prix du repas.

Les membres du conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité :

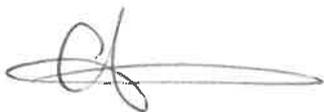
Acceptent le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association cantine du RPI d'un montant de 386 euros.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, Saint Amans du Pech, le 25 septembre 2025.

**Le secrétaire de séance,
Guy HERAULT.**



**Le Maire,
Bernard REGNARD.**

